

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Groupes-au-college-le-SE-Unsa-toujours-mobilise>



école & société

Groupes au collège : le SE-Unsa toujours mobilisé

- Choc des savoirs -

Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La mise en place des groupes au collèges en français et en mathématiques à partir de la rentrée 2024 est rendue possible par l'arrêté et la note de service du 15 mars 2024. Si le SE-Unsa a pu, grâce à la mobilisation collective (pétition, grève...), faire disparaître la référence au niveau des élèves pour constituer les groupes, l'organisation en groupe demeure.

Des groupes... pour quoi faire ?

Le Premier ministre et père des dispositifs *Choc des savoirs*, répète à l'envi « groupes, groupes, groupes » comme un mantra qui résoudra tous les problèmes. Pour être précis, il parle toujours de groupes de niveau, comme s'il n'avait pas lu ses propres textes réglementaires !

Le SE-Unsa l'a dit et répété, il est contre les groupes de niveau comme annoncé initialement par le ministre d'alors et se félicite d'avoir fait reculer le gouvernement (lire [nos articles](#)). Cependant, l'organisation des groupes en collège, dorénavant organisés en faisant confiance à l'expertise des enseignants, ne peut s'envisager qu'avec un projet pédagogique, du temps de concertation et des moyens. Or, il n'y a pas de moyens, sauf pour quelques rares collèges, pas de temps de concertation et un projet pédagogique global absent. Pour le SE-Unsa, la base de l'organisation des cours de français et de mathématiques ne doit pas être le groupe mais la classe de référence, avec la possibilité de faire des groupes sur des temps réduits et avec une organisation totalement libre, comme c'est actuellement le cas en utilisant la marge d'autonomie des collèges. Cependant, si la ministre estime qu'il faut faire davantage de groupes en français et en mathématiques, le SE-Unsa l'invite à augmenter la marge d'autonomie afin de ne pas supprimer des groupes dans d'autres disciplines, des dispositifs pédagogiques innovants ou des options. C'est à cette seule condition que les résultats des élèves pourraient progresser sans dégrader les conditions de travail des enseignants. Pourtant, c'est ce qui arrivera inévitablement avec les moyens à disposition des établissements et l'organisation en groupes de M. Attal.

Un recours devant le Conseil d'État

Avec sa fédération l'Unsa Éducation, le SE-Unsa a donc décidé de saisir le Conseil d'État en référé afin de lui demander de suspendre l'exécution de l'arrêté qui prévoit la limitation de l'enseignement en classe de référence à 10 semaines par an et d'annuler par voie de conséquence la note de service sur le *Choc des savoirs*. Si le Conseil d'État admet la condition d'urgence, une décision du juge des référés du Conseil d'État devrait intervenir dans les jours à venir

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa continue de se mobiliser contre les groupes tels qu'envisagés par le gouvernement afin de permettre aux équipes de s'organiser en fonction des besoins de leurs élèves et sans dégrader leur disponibilité, gage d'un accompagnement réussi des élèves. C'est le sens du recours et de référé suspension déposés par le SE-Unsa avec sa fédération l'Unsa Éducation.

Par ailleurs, le SE-Unsa appelle à une mobilisation nationale avec des rassemblements dans tous les territoires, le samedi 25 mai, pour dire non au *Choc des savoirs* avec l'ensemble de la communauté éducative, personnels, parents et tous les citoyens qui savent ce projet néfaste pour l'École.